



Les tracteurs, en tête pour la consommation d'énergie

En 2011, les exploitations picto-charentaises ont consommé 198 kilotonnes équivalent pétrole (ktep). Poitou-Charentes se situe au 6^e rang des régions françaises, loin derrière la Bretagne (552 ktep) et les Pays de la Loire (465 ktep).

Les deux tiers des dépenses d'énergie concernent l'achat de carburant pour les tracteurs et les véhicules utilitaires.

La viticulture, très présente dans la région, contribue à la consommation d'énergie. Les exploitations viticoles consacrent, pour la distillation du Cognac, la moitié de leur consommation d'énergie à l'achat de gaz de pétrole liquéfié (GPL).

Comme au plan national, le carburant pour les tracteurs et les engins automoteurs est le premier poste de consommation d'énergie dans les exploitations agricoles : 61 % de la consommation totale d'énergie (soit 121 ktep). Les

bâtiments d'élevage, avec 16 ktep viennent en deuxième position.

Spécificité régionale : la transformation de produits agricoles est le troisième poste avec 14 ktep, du fait du besoin énergétique lié à la distillation du Cognac.

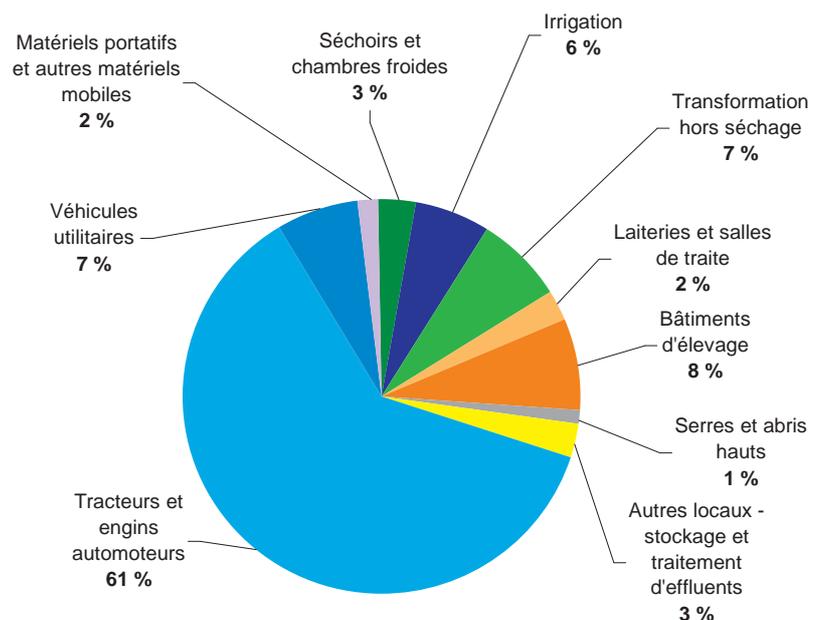
De l'énergie pour la distillation

	Poitou-Charentes		France	
	en ktep	%	en ktep	%
Tracteurs et engins automoteurs	121	61	2 090	53
Bâtiments d'élevage	16	8	430	11
Transformation hors séchage	14	7	56	2
Serres et abris hauts	2	1	400	10

Source : Agreste - Enquête sur les consommations et productions d'énergie dans les exploitations agricoles en 2011

Des achats d'énergie destinés en priorité aux tracteurs

Répartition de la consommation d'énergie par usage



Source : Agreste - Enquête sur les consommations et productions d'énergie dans les exploitations agricoles en 2011



© DRAAF Poitou-Charentes

Du fioul pour les tracteurs

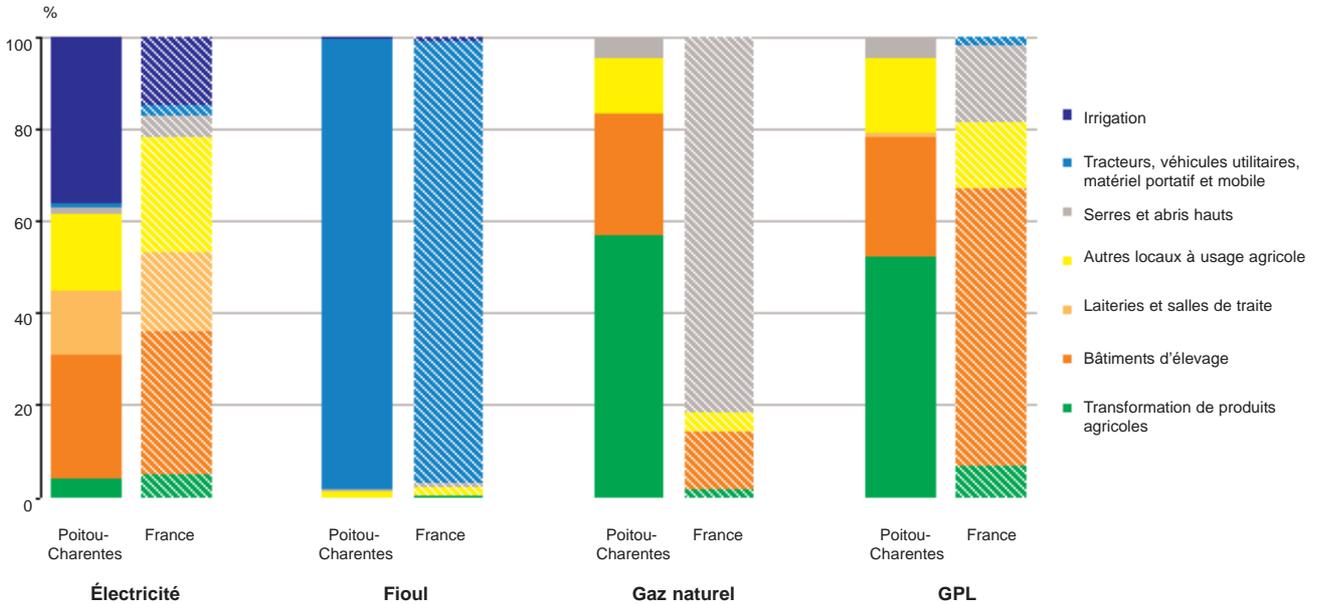
Le fioul domestique était, lors de l'enquête, la principale énergie utilisée dans les exploitations agricoles (59 % du total consommé). En effet, jusqu'en novembre 2011, les tracteurs et engins automoteurs étaient autorisés à employer ce combustible. Fin 2011, l'usage du gazole non routier (GNR) est devenu obligatoire. Seulement 4 % des

dépenses d'énergie concernaient l'achat de GNR.

Les achats d'électricité et de gaz de pétrole liquéfié (GPL) se positionnent aux deuxième et troisième places avec respectivement 16 % et 11 % des dépenses énergétiques.

De l'électricité pour l'irrigation et du gaz pour la distillation

Répartition de la consommation par type d'énergie et par usage



Source : Agreste - Enquête sur les consommations et productions d'énergie dans les exploitations agricoles en 2011

Dans la région, l'électricité sert d'abord à l'irrigation avec 37 % de la consommation (15 % pour la France). Les bâtiments d'élevage avec 27 %, ainsi que les laiteries et salles de traite avec 14 %, sont les deux autres principaux postes de consommation d'électricité.

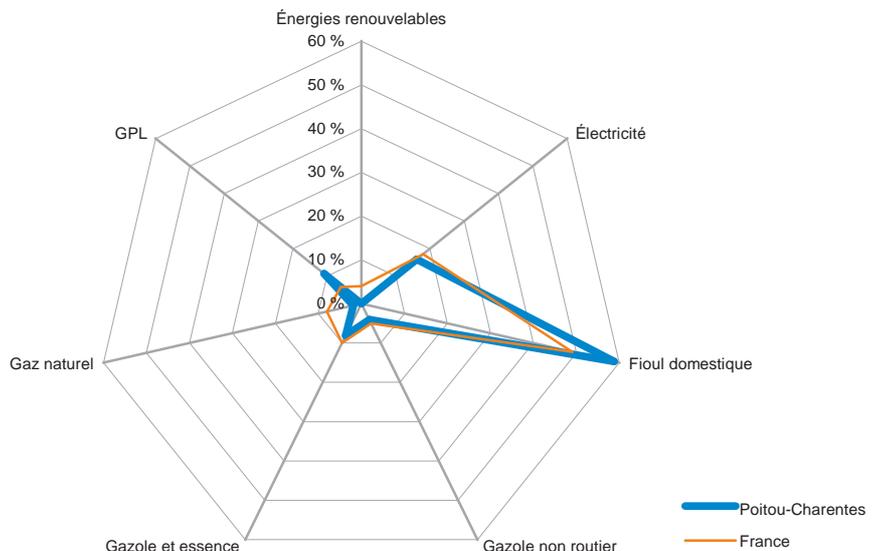
Quant au gaz de pétrole liquéfié (GPL), il participe dans 52 % des cas à un processus de transformation de produits agricoles. En Poitou-Charentes, cela concerne avant tout la distillation du vin pour le Cognac. Avec 26 % de la consommation de GPL, les bâtiments d'élevage constituent le deuxième usage de ce combustible.

Dans la région, le gaz naturel représente à peine 2 % de la consommation d'énergie. Au plan national, ce pourcentage de consommation en gaz naturel atteint 8 %, mais les structures agricoles sont différentes. Au niveau France entière, le maraîchage et l'horticulture consomment principalement du gaz naturel pour chauffer les serres (82 %).

Ce n'est pas le cas en Poitou-Charentes où cet usage représente 5 % du total. Dans les exploitations agricoles picto-charentaises, le gaz naturel est employé en priorité pour la transformation de produits agricoles (57 %), essentiellement pour la distillation du Cognac.

Le fioul : premier poste de consommation d'énergie

Répartition de la consommation par type d'énergie



Source : Agreste - Enquête sur les consommations et productions d'énergie dans les exploitations agricoles en 2011

Un tiers de l'énergie est consommé par les exploitations spécialisées en grandes cultures

Fortement représentées en Poitou-Charentes, les exploitations spécialisées en grandes cultures consomment, à elles seules, près d'un tiers de l'énergie agricole régionale, soit 64 ktep. Cette consommation se répartit essentiellement entre l'achat de fioul domestique (69 %) et d'électricité (15 %).

Dans la région, les exploitations spécialisées en viticulture sont un peu plus nombreuses que celles

orientées en polyculture/polyélevage. Pourtant, ces dernières consomment plus d'énergie que les exploitations viticoles (36,5 ktep contre 30 ktep). Le poids des dépenses de fioul explique en grande partie cet écart. Dans les exploitations de polyculture/polyélevage, l'achat de fioul représente 65 % des dépenses d'énergie, contre 39 % en viticulture.

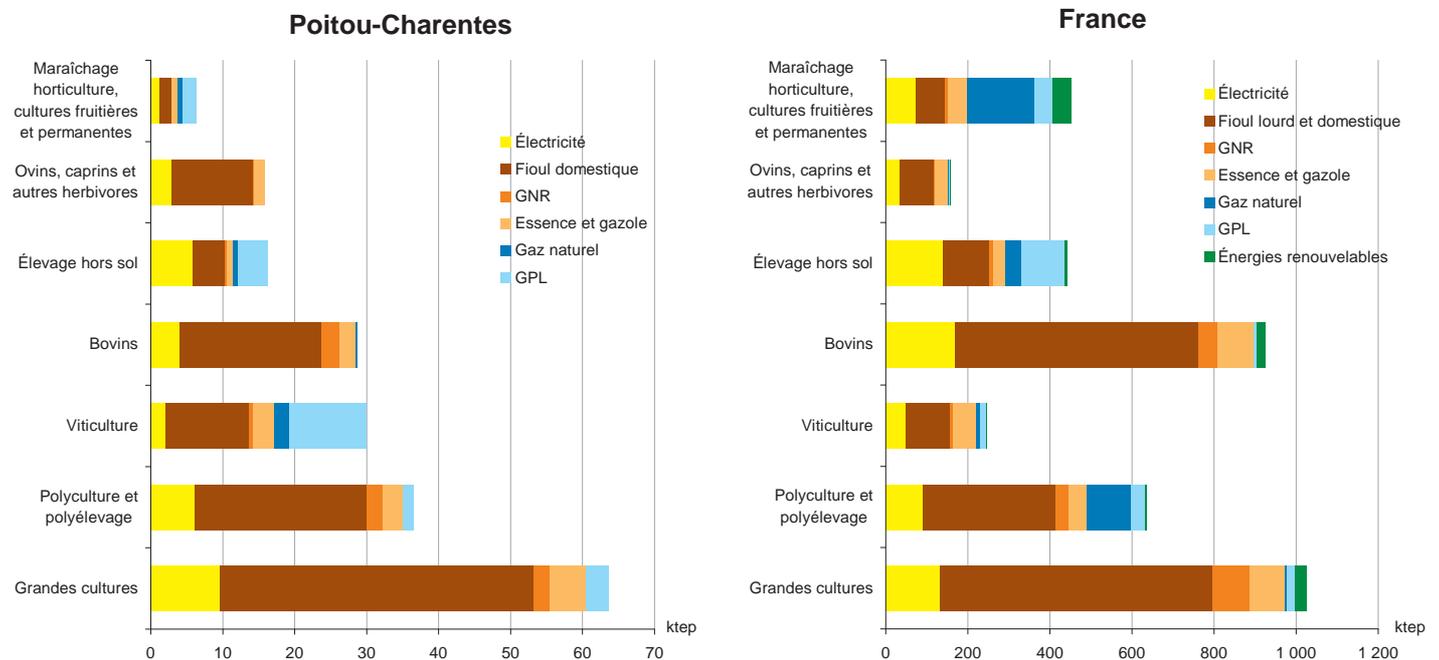
La moitié du GPL pour les exploitations viticoles

Du fait de la distillation du Cognac, les exploitations spécialisées en viticulture consacrent autant à l'achat de fioul qu'à l'achat de GPL. Les exploitations viticoles consomment la moitié des 21,5 ktep de GPL de la région.

Les exploitations d'élevage hors sol sont proportionnellement les plus fortes consommatrices d'énergie, avec une moyenne de 15 ktep. Au plan national, ce sont plutôt

les exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture avec 22 ktep.

En Poitou-Charentes, le maraîchage de plein air est plus important que France entière où la culture sous serre est plus répandue. De ce fait, les exploitations maraîchères régionales consomment en moyenne moitié moins, avec 11 ktep par exploitation.



Répartition par type d'énergie selon l'activité principale

Source : Agreste - Enquête sur les consommations et productions d'énergie dans les exploitations agricoles en 2011



Le bois de chauffage comme production d'énergie

En Poitou-Charentes, la production d'énergie des exploitations agricoles concerne presque exclusivement le bois de chauffage. Environ 6 500 exploitations (26 %) ont produit 22 000 m³ de bois de feu ou bûches avec les moyens de l'exploitation (matériel, personnel et arbres). Ce bois de chauffage n'a pas été utilisé sur les exploitations, mais a été, soit vendu, soit cédé gratuitement.

Une exploitation sur cinq a investi pour des économies d'énergie

Près de 21 % des exploitations ont investi depuis 2007 dans des mesures d'économie d'énergie et 4 % ont l'intention d'investir dans les deux ans ou plus.

En matière de réalisation, le premier domaine d'investissement concerne les éclairages autonomes (28 %), comme les détecteurs de présence. L'utilisation de matériels avec de nouvelles technologies (ex : module de suivi de consommation sur engins, barre de guidage...) et le passage d'engin automoteur au banc d'essai viennent ensuite avec respectivement 22 % et 21 %.

Parmi les exploitations qui ont investi, 37 % sont des exploitations spécialisées en grandes cultures et 22 % sont des exploitations viticoles.

Méthodologie

L'enquête sur les consommations et les productions d'énergie dans les exploitations agricoles en 2011 porte sur leur consommation directe d'énergie, la production d'énergies renouvelables et l'utilisation des énergies consommées pour l'année 2011. La dernière enquête de ce type portait sur l'année 1992. Elle a été réalisée par le Service de la Statistique et de la

Prospective du ministère en charge de l'agriculture au cours du premier trimestre 2012 auprès d'environ 9 000 exploitations agricoles de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion). En Poitou-Charentes, 469 exploitations ont été enquêtées.

Définitions

Tonne-équivalent-pétrole (tep) : unité de mesure énergétique utilisée pour comparer le pouvoir énergétique des différentes sources d'énergie. Une tep correspond à la quantité d'énergie obtenue par combustion d'une tonne de pétrole. Un kilotonne équivalent pétrole (ktep) équivaut à 1 000 tep.

Énergies renouvelables : dans le secteur agricole, ces énergies sont représentées par le bois (bois de feu ou autres sous-produits du bois), le biogaz, les huiles végétales, la géothermie et les autres formes de biomasse (paille, miscanthus...)

Gaz de pétrole liquéfié (GPL) : mélange de butane et propane provenant du raffinage de pétrole ou de gisement de gaz naturel.

Gazole non routier (GNR) : suite à l'arrêté du 10 novembre 2011, l'utilisation du gazole non routier a été rendue obligatoire pour les engins mobiles non routiers ainsi que pour les tracteurs agricoles et forestiers. Ce carburant bénéficie d'une très faible teneur en soufre (10 mg/kg), ce qui le rend moins polluant que le fioul domestique qu'il doit remplacer.

Activité principale : la notion d'activité retenue ici correspond à celle d'orientation technico-économique (Otex). Il s'agit de l'activité de production dominante d'une exploitation agricole.

Pour en savoir plus

La consommation d'énergie de l'agriculture en 1977 - Agreste Collections de statistique agricole - Étude n° 180 - décembre 1979
La consommation d'énergie directe des exploitations agricoles : un enjeu énergétique bien compris

- Agreste Primeur - n° 224 - avril 2009
A consulter sur : <http://www.epsilon.insee.fr>

Les exploitations agricoles consomment majoritairement des produits pétroliers - Agreste Primeur - n° 311 - mai 2014

A consulter sur : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole



© AGRESTE 2014

Prix : 3 €

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Economique
15, rue Arthur Ranc - CS 40537
86020 POITIERS CEDEX
Tél. 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.12
e-mail : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de la publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice : Catherine HARDY
Composition : SRISE Poitou-Charentes
Impression : SRISE Poitou-Charentes
ISSN : 1282-2205